

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2087 accordant un congé de trois moi- à Dahabo Hassan, infirmière

n° 2087

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 novembre 1947

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro  
30 novembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 portant réorganisation et recrutement du personnel des cadres locaux autochtones: Vu l'avis émis par le Conseil de santé en date du 18 novembre 1947.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé de convalescence de trois mois a solde entière, pour en jouir a Djibouti, est accordé a Dahabo Hassan, infirmière a l'hôpital colonial.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 novembre 1917. sera publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Le Gouverneur P.-H.

**SIRIEX**